

Annexe à la notice sur le cyclone du 19 août 1890 en France et à travers la Vallée de Joux

Autor(en): **Gauthier, Louis**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Bulletin de la Société Vaudoise des Sciences Naturelles**

Band (Jahr): **28 (1892)**

Heft 109

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-263261>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

ANNEXE

à la Notice sur le cyclone du 19 août 1890 en France
et à travers la Vallée de Joux,

par **Louis GAUTHIER.**

Pl. XIV et XV.

Pour diverses raisons, nous n'avons pu ajouter à nos notice précédentes ¹ la carte que nous publions aujourd'hui. L'inconvénient qui résulte du retard est plus que compensé par l'intérêt majeur qu'il y a de rassembler dans notre Bulletin tous les renseignements recueillis sur ce phénomène si rare dans notre pays.

Cette carte, Pl. XIV, est une reproduction de celle qui a été dressée par M. Paul Etier, géomètre à Founex, pour le Conseil d'Etat du canton de Vaud. Elle représente la superficie des terrains atteints par le météore et celle des localités frappées par la grêle (pour les détails, voir les notes explicatives).

Nous accompagnons cette publication d'un travail spécial (Pl. XV) fait avec beaucoup de soin dans les journées qui suivirent le 19 août 1890; c'est le relevé, pris sur le terrain, de la direction géographique des arbres abattus et des chemins qu'on dû suivre quelques-uns des objets transportés.

La parfaite connaissance des lieux et la faculté de pouvoir utiliser une carte à grande échelle (plan de la commune du Chenit au 1:10000, levé par J. Reymond) sont autant de facteurs qui nous ont permis d'apporter à ce travail toute la précision désirable.

Sur le même phénomène, on consultera avec intérêt les « Premières observations sur le cyclone du 19 août dans le Jura » par M. l'abbé Bourgeat (comptes rendus Acad. Sc. p. CXI, 38) et sa « notice » parue dans les Mémoires de la Société d'émulation.

¹ Louis Gauthier, Notice sur le cyclone du 19 août 1890 (Bull. S. N. XXVII, 103, Lausanne, 1891). — La trombe-cyclone du 19 août 1890, comptes rendus Acad. Sc. Paris, 1890, 2^e sem. CXI, n^o 11, 417.

CYCLONE DU 19 AOÛT 1890

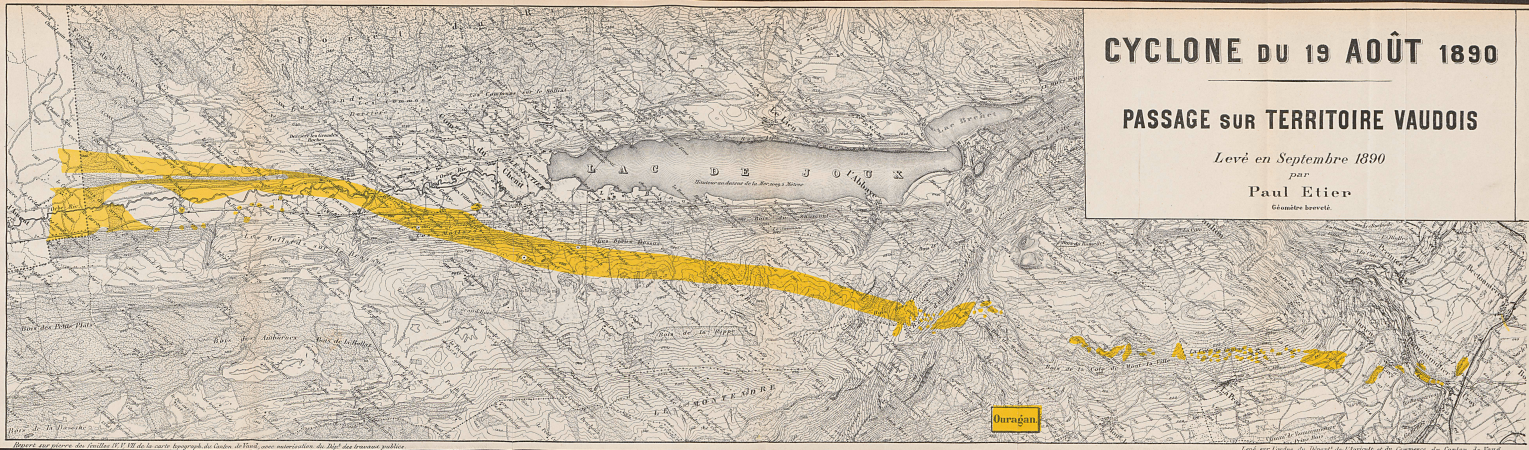
PASSAGE SUR TERRITOIRE VAUDOIS

Levé en Septembre 1890

par

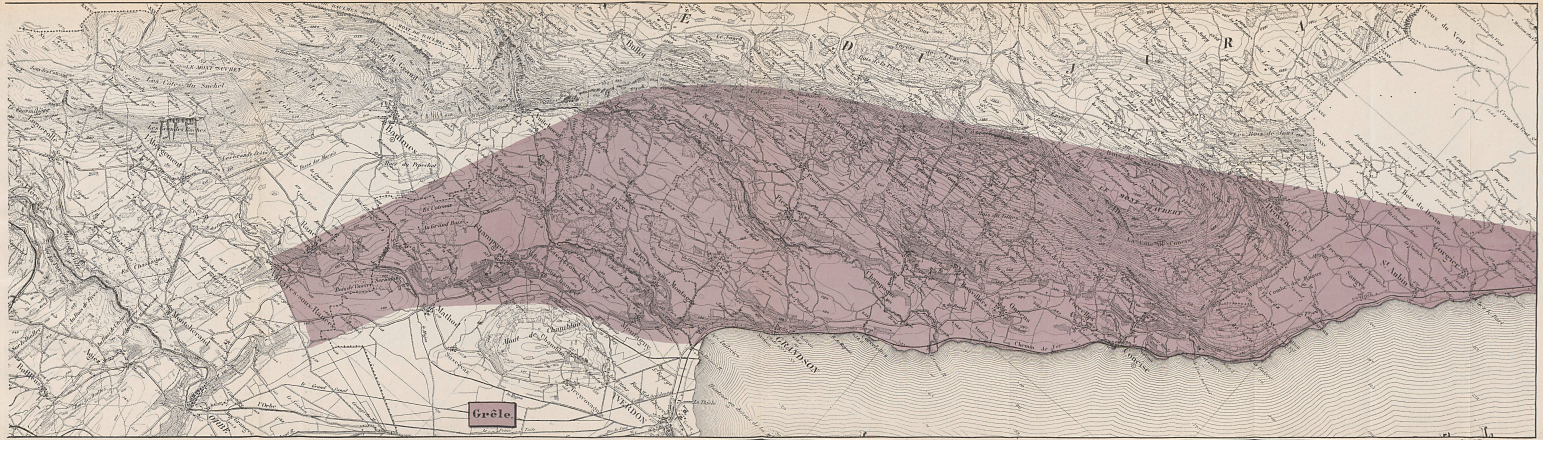
Paul Etier

Géomètre breveté.



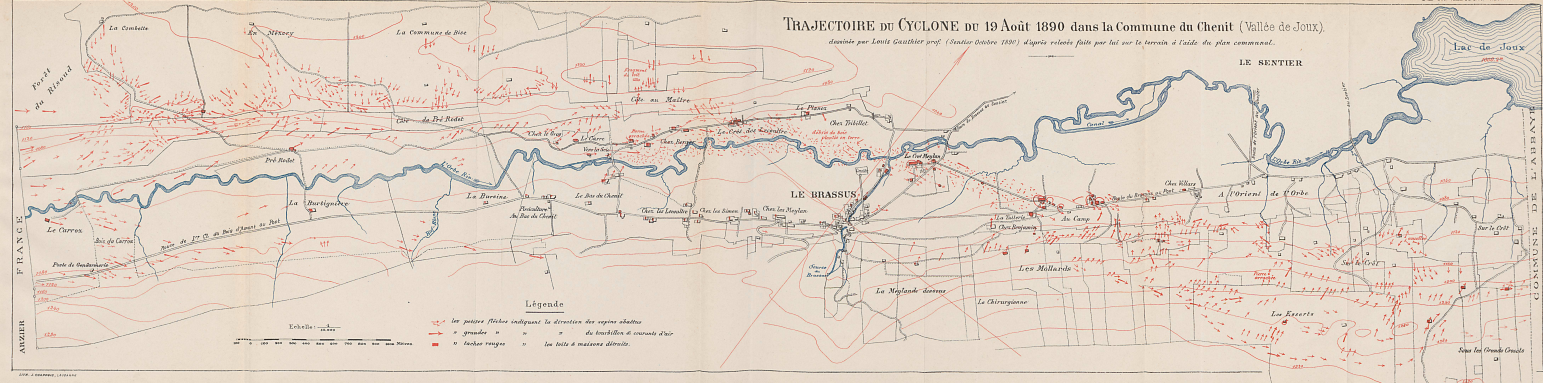
Dessiné sur plan de la feuille N° 117 de la carte topographique de l'Etat de Genève, sous autorisation de l'Etat de la Suisse romande.

Levé sur l'échelle de l'Etat de la Suisse romande, de l'Etat de Genève, de l'Etat de la Suisse romande.



TRAJECTOIRE DU CYCLONE DU 19 AOÛT 1890 dans la Commune du Chenit (Vallée de Joux)

dressée par Louis Quételet prof. (Statist. Octob. 1890) d'après relevés faits par lui sur le terrain à l'aide du plan communal.



FRANCE

CONTRIBUTION DE LA SUISSE

Légende

→ Les petites flèches indiquent la direction des vents cycloniques.
 → Les grandes " " " " de la longueur de vents d'our.
 ■ Les cases rouges " Les toits & maisons détruits.
 ○ Les cases blanches " Les toits & maisons détériorés.

Echelle: 1:50,000

tion du Jura, Lons-le-Saunier, 1891, enfin de M. Cadenat, professeur, à St-Claude, sa note à l'Académie des sciences « Sur les boules de feu » (comptes-rendus Acad. Sc., p. CXI, n° 14, 492).

EXPLICATION DES PLANCHES

PL. XIV. — La *teinte jaune* marque les endroits où il y a eu des dégâts aux forêts et aux habitations et où le sol était jonché de débris.

Elle montre à la frontière franco-suisse une bande de forêt non détruite, longeant la crête de la colline ; il y a là surtout des hêtres qui partout ont mieux résisté que les sapins.

A droite, la limite ondulée circonscrit les bois qui, près de l'Orbe, ont été déracinés.

Sur la route du Brassus au Carroz, un certain nombre de chalets endommagés ; tandis que plus loin trois autres, entourés de dégâts, sont restés intacts.

Dès le bois des Croisettes, point culminant de la chaîne de montagne traversée par l'ouragan, la trace n'est plus continue, mais ne se suit pas moins jusqu'à Croy.

La *teinte violette* marque le territoire frappé par la grêle, spécialement où la récolte de la vigne a été détruite.

La grêle est tombée, mais en moins grande quantité et en produisant moins de ravages, à Ste-Croix, à Baulmes, à l'Abergement, à Lignerolles, à Vallorbes et au Risoux.

PL. XV. — Nous avons relevé, sur le plan de la commune du Chenit, la direction géographique des arbres abattus, des pièces de bois (poutres, planches), des fragments de toits, etc., projetés sur le sol et dont la provenance a été nettement reconnue.

Ces directions sont indiquées au moyen de flèches.

Les *petites flèches* figurent les arbres et les débris eux-mêmes et leurs directions ; leur nombre représente approximativement le nombre des arbres abattus ; la pointe de la flèche représente le sommet de l'arbre.

Les *grandes flèches* indiquent la direction du plus grand nombre d'arbres abattus dans un espace restreint, et par conséquent le sens de propagation du courant qui les a couchés sur le sol.

Les *taches rouges* sur les bâtiments rappellent qu'ils ont été démolis en partie ou en totalité.

Errata. — La cote de la crête de la Côte-au-Maitre est 1160 et non pas 1100 m.
